

Budget primitif 2025 : un mur d'investissement en fin de mandat

Cette tribune porte sur la vie de notre commune, comme l'exige une tribune politique dans un journal municipal. Alors que le monde traverse des crises majeures, cela peut sembler secondaire. Sachez que nous n'y sommes pas insensibles et partageons vos préoccupations. Cependant, ici, nous respectons le mandat que vous nous avez confié en mars 2020 : traiter des affaires communales et vous informer avec transparence.

La fin du mandat municipal approche en mars 2026. Le budget de l'année précédente devrait permettre d'achever les projets prévus et d'organiser de belles inaugurations. Pourtant, avec la majorité de l'équipe Villebon Avec Vous, qui se dit expérimentée, nous assistons à un tout autre scénario.

La nouvelle crèche du secteur de la Roche, censée remplacer celles de Joachim du Bellay (fermée) et de la Basse Roche (prévue à la fermeture), est à l'arrêt. Un terrain a été acheté, une maison emblématique du quartier rasée, mais tout est désormais abandonné.

Le projet de centre technique municipal a été lancé, mais il en est encore à l'étude. Le budget prévisionnel est de 9,5M€, mais les devis des entreprises, non encore reçus, pourraient faire grimper la facture. Une révision du projet semble inévitable. D'autant que le terrain de l'actuel centre a déjà été vendu et doit être libéré en 2027, rendant les délais serrés.

L'adaptation des équipements municipaux aux personnes en situation de handicap, pourtant une obligation légale, a encore été reportée. La fin des travaux est désormais prévue pour 2027, soit deux ans après l'échéance fixée par arrêté préfectoral.

Autre surprise : la rénovation du parking du centre culturel J. Brel pour le dés-imperméabiliser et installer des ombrières photovoltaïques, conformément à la loi APER sur la rénovation des parkings. L'électricité produite alimenterait les bâtiments municipaux via un contrat avec Enedis.

Ce projet, bien que vertueux sur le plan écologique, a un coût : la majorité prévoit l'abattage des arbres qui ombragent le parking, alors même que la loi APER permet des dérogations dans ce cas. Certes, dés-imperméabiliser un parking est utile pour mieux gérer les crues. Mais un plan global aurait été préférable, notamment pour limiter les écoulements des bâtiments municipaux dans le réseau pluvial. Beaucoup y sont encore directement reliés, ce qui est contraire aux règles imposant aujourd'hui la rétention d'eau sur parcelle. Ce type d'aménagement serait plus efficace et moins coûteux que les 1,7M€ prévus pour le parking, sans nécessité d'abattre des arbres. Quant au risque de chute lié aux racines, évoqué par la municipalité, il pourrait être réglé par des interventions ciblées.

Enfin, un gaspillage que nous avons déjà dénoncé se confirme : 150 000 € ont été dépensés pour une parcelle enclavée de 502 m² au 22-24 rue de Palaiseau, officiellement pour un espace vert. Or, les habitants de la résidence, ignorants de la servitude de passage concédée au public, ont fermé l'accès avec un portail portant la mention « Accès interdit au public ». Une aberration financière supplémentaire pour la commune.

Le 12 mars 2025,